



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 13 juillet 2021
18 heures 30



AS/SP

N° 002722

Désaffectation et
déclassement des
bâtiments du PLANAY

Affiché le :

Le mardi 13 juillet 2021 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 7 juillet 2021, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal)

ABSENTS EXCUSÉS:

ABSENTS :

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 33

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Vu, la délibération Conseil Municipal du vingt-sept octobre 1972 approuvant la création d'une colonie de vacances et l'ouverture de classes vertes et éventuellement d'automne ainsi que l'acquisition d'un bâtiment à usage d'habitation de deux étages sur rez-de-chaussée et des terrains attenants l'ensemble relevant des parcelles cadastrées D 386, D 389, D 393 et D 394 au lieu dit « Planays-Dessus » sur le territoire de la Commune de de BRAMANS dans le Département de SAVOIE

Vu, la délibération n° 1164 du 29 mars 2011 portant constat que l'immeuble acquis a servi à l'hébergement de centres de vacances jusqu'en 1993 et approuvant le principe de la vente de l'immeuble cadastré D 386, D 389, D 393 et D394, au lieu-dit « Le Planay de dessus ».

Vu, la décision n° 543 du 8 novembre 2013 donnant mandat de vente sans exclusivité à la SARL MITHRA SERVICES Groupe APTA FINANCE pour organiser la vente des parcelles D386, D389, D393 et D394 situées sur le territoire de la Commune de BRAMANS, à proximité du hameau du PLANAY.

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 21/07/2021
Date de dépôt : 21/07/2021

Vu, la décision n° 1009 3 mars 2021 portant résiliation du mandat de vente sans exclusivité attribué par décision n° 543 du 8 novembre 2013 à la SARL Mithra et attribuant un mandat de vente avec exclusivité au profit de la SAS AGORASTORE aux fins d'organiser la vente des parcelles D386, D389, D393 et D394 situées sur le territoire de la Commune de BRAMANS, à proximité du hameau du PLANAY.

Considérant, la demande du notaire désigné par la SAS AGORASTORE quant au déclassement du bien.

**LE CONSEIL
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Prend acte, de la désaffectation de l'usage public des parcelles cadastrées D 386, D 389, D 393 et D394, Commune déléguée de BRAMANS (73 500 VAL-CENIS), à proximité du hameau du PLANAY, et cela depuis 1993.

Approuve, le déclassement du domaine public communal de ces biens,

Autorise, Madame le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette procédure.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Dominique SANTONI**


Par délégation du Maire
Jean ALLAUD
Premier adjoint

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20210721-2/22-DE
Date de télétransmission : 21/07/2021
Date de réception préfecture : 21/07/2021